



L'an deux mille vingt-trois le 15 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale 8 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie - M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe- Mme MARCHAL Astrid - M. DELATTE Hubert
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. MORESE Yannick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M.
L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M.
DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme
ROJAS Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. LE GUERNIGOU Nicolas –
M. BAUDOIN Cédric à M. Philippe VOINSON – M. VINCENT Yvon à M. CHANE Alain –

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – Mme CHERY Chantal – M. COLOMBI Philippe -M. JOLY Philippe – M. BASTIEN
Claude – M. MOUGINET Dominique -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **45 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Excusés : 6

Votants : 45

Date d'affichage : 21 juin 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre

Absentions :

FINANCES

08/06/2023

Revalorisation de la tarification des interventions des agents du Pôle Musical Communautaire au sein de communes et syndicats dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

Vu la délibération N° 11-05-2019 régissant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le territoire Seille et Grand Couronné à compter du 01 septembre 2019

Vu la délibération n°09-05-2023 fixant les tarifs du Pôle Musical Intercommunal à compter du 1^{er} septembre 2023

Vu la délibération n°141-06-2018 fixant les couts unitaires d'intervention dans les Temps d'Activités Périscolaires en date du 27 juin 2018

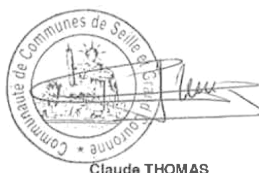
Claude Thomas, Président, rappelle que le Pôle Musical Communautaire intervient au sein de communes ou syndicats dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Dans le cadre de l'évolution du Pôle Musical Communautaire présenté en Conseil le 11 mai 2023, une réévaluation de 5€ de l'heure du coût des interventions est proposée afin d'inclure dans le forfait d'intervention les coûts liés au fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de revaloriser la tarification de l'intervention du Pôle Musical communautaire à 38€ de l'heure.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Fixe** le tarif des interventions des agents du Pôle Musical Communautaire à 38 €/heure au sein des Temps d'Activité Périscolaires.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2023.06.19 17:08:43 +0200
Ref:20230619_163402_1-1-O
Signature numérique
le Président